

CHIFFRE DE LA SEMAINE

16

c'est le pourcentage de surface de céréales d'hiver (blé tendre d'hiver, orge d'hiver et triticale) en moins par rapport aux 5 dernières années au 1^{er} avril en Pays de la Loire (sources : DRAAF SRISE - FranceAgriMer).

AGENDA

- **Renouvellement Certiphyto**
Pour tout renseignement, prenez contact avec Sandra SALIOU au 02 41 96 77 66.
- **Enquête dans le cadre du projet ASSOPROTECT** pour identifier les motivations et freins au développement des associations de cultures ainsi que les besoins des agriculteurs. Pour y répondre, cliquez [ICI](#).
- Le LARCA peut réaliser les [analyses de vos fourrages](#) pour optimiser vos rations et les [analyses foliaires PK](#) pour piloter la fertilisation de vos prairies.
- **Visite Essai Variétés Blé tendre d'hiver** : le **22/05** de 14h à 16h30. RDV lieu-dit La Chaussepierre - 49220 **Thorigné-d'Anjou**, coordonnées GPS : 47.627067, -0.682644.

CEREALES A PAILLE : Surveillance maladies

Stades : 3 nœuds à épiaison en blé et gonflement à début floraison en orge. Les stades sont très hétérogènes cette année même en intra-parcellaire.

Situation : les conditions sont favorables aux maladies foliaires notamment avec les précipitations de samedi dernier et celles annoncées au cours de cette semaine. La septoriose est très présente, soyez vigilant particulièrement pour les variétés sensibles et au stade dernière feuille étalée.

Les orges sont plutôt plus saines, les maladies (notamment l'helminthosporiose) étaient cantonnées sur les feuilles basses. Avec les pluies des derniers jours et les températures qui remontent, on peut s'attendre à une pression plus importante. Soyez vigilant également, surtout au stade dernière feuille.

Des symptômes de JNO (Jaunisse Nanisante de l'Orge) sont signalés sur blé et orge.

Préconisations

Orge :

Helminthosporiose / rhynchosporiose : une intervention est à faire entre dernière feuille étalée et sortie des barbes (voir préconisations [ECHO des cultures n°6](#)). A ce stade, on peut aussi prévoir un régulateur pour limiter la verse et la casse du col de l'épi (voir [ECHO des cultures n°7](#)).

Blé :

Septoriose : protégez la dernière feuille étalée (voir préconisations [ECHO des cultures n°6](#)).

→ Attention aux mélanges : entre dernière feuille et épiaison (stade sensible), évitez les mélanges herbicides-fongicides, en particulier, l'ajout de metsulfuron méthyl aux bouillies fongicides (qui peut, cumulé à de températures fraîches, provoquer la stérilité des épis).

Fusarioses de l'épi sur blé : selon la sensibilité variétale et le risque agronomique de la parcelle, des contaminations peuvent avoir lieu si les conditions climatiques encadrant la période de floraison sont instables (**pluies importantes et forte humidité de l'air**). Vous trouverez la grille d'évaluation de risque fusariose à la parcelle dans le BSV n°12 à la page 11. L'apparition de la floraison survient environ 4 à 8 jours après le stade épiaison (épi complètement sorti). Pour une bonne efficacité du traitement (PROSARO 0,4 L/ha), il doit être positionné au tout début de la floraison, à la sortie des 1ères étamines qui apparaissent au milieu de l'épi.

Zoom de la semaine

Bien identifier les différents stades de la floraison



MAIS : semis en cours

Stades : semis en cours à germination. Avec le retour de températures plus douces, le maïs va commencer à lever et accélérer son développement.

Situation : des dégâts d'oiseaux sont déjà observés. Les **corneilles** et **corbeaux** s'attaquent aux graines dès le semis. En ce qui concerne les **limaces**, le retour de la pluie pourrait favoriser leur activité, positionnez vos pièges et surveillez.

Préconisations :

→ Pour limiter les dégâts d'oiseaux : 

Korit 420 FS : répulsif à corbeaux dont l'efficacité est irrégulière. Soyez vigilant lors du traitement des semences à la ferme : le produit est très toxique et les semenciers ne pourront pas dans ce cas, garantir de bonnes facultés germinatives.

 Favoriser une levée homogène et rapide (bonne vigueur de départ), grouper les semis et utiliser des effaroucheurs ou la présence humaine sur la parcelle.

→ Le tableau ci-dessous récapitule les différents insecticides  utilisables pour lutter contre les ravageurs du maïs en début de cycle.

 La localisation d'un engrais starter peut favoriser un bon démarrage des maïs en sol froid (ex : 75-100 kg de 18-46). Plus le maïs aura une levée rapide et moins celui-ci sera vulnérable vis-à-vis des ravageurs. Les enrobages de semences avec biostimulant n'apportent pas dans nos conditions d'essais d'effet probant et significatif.

*Les produits à base de lambda-cyhalothrine doivent être enfouis à 4 cm de profondeur et ne peuvent donc plus être appliqués avec un diffuseur ce qui compromet leur niveau d'efficacité sur taupins. De plus, cette efficacité est encore plus faible face à des conditions humides avant semis.

Les solutions les plus efficaces pour cette campagne sont BELEM 0,8 MG et DAXOL appliqués avec diffuseur.

Insecticides utilisables pour lutter contre les ravageurs du maïs

| Produits homologués | Utilisation | Dose homologuée | Restriction | Coût indicatif | Commentaires |
|---|---------------------------------------|-----------------|-------------|----------------|---|
| BELEM 0.8 MG /DAXOL (cyperméthrine) | Microgranulés (Avec diffuseur DXP) | 12 Kg/ha | ZNT 5 m | 60 € | Moyennement efficace sur vers gris, mouche du semis et taupins. Bonne préparation de sol. |
| KARATE 0.4 GR* (lambda-cyhalothrine) | Microgranulés | 15 Kg/ha | ZNT 5 m | 75 € | |
| TRIKA EXPERT ** (lambda-cyhalothrine) + starter (7-35-0) et biostimulant | Microgranulés | 15 Kg/ha | ZNT 5 m | 90 € | |

Tous les produits ci-dessus seront insuffisants sur géomyze et oscinie.

Suite à une évolution réglementaire **FORCE 1.5G** doit être enfoui au minimum à 3 cm de profondeur et rend impossible l'utilisation d'un diffuseur. Dans ces conditions cette spécialité n'a plus d'intérêt sur taupins.

Informations sur les produits phytopharmaceutiques cités

| Nom commercial | Matières actives | ZNT | DVP | DSPPR* |
|----------------|--|-----|-----|--------|
| Belem 0,8 mg | Cyperméthrine 8 g/kg | 5 m | - | 0 m |
| Daxol | Cyperméthrine 8 g/kg | 5 m | - | 0 m |
| Karate 0,4 gr | Lambda-cyhalothrine 4 g/kg | 5 m | - | 0 m |
| Korit 420 FS | Zirame 420 g/L | 5 m | - | 0 m |
| Prosaro | Prothioconazole 125 g/L + Tébuconazole 125 g/L | 5 m | - | 5 m |
| Trika Expert + | Lambda-cyhalothrine 4 g/kg | 5 m | - | 0 m |

* Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Résidents.

RECOMMANDATIONS

 Techniques alternatives  Absence de techniques alternatives

Avant toute utilisation de produits phytosanitaires, bien lire l'étiquette où tous les risques et les restrictions d'emploi figurent.

Enjeux environnementaux, se référer à : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/agriculture-pays-de-la-loire/reglementation/>

Mise en œuvre d'actions concourant aux économies de produits phytopharmaceutiques : https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action

Base d'observations : parcelles situées en Pays de la Loire et utilisation des observations du Bulletin de santé du végétal consultable gratuitement sur <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/>

Observations du BSV N°12 du 30/04/2024

Toutes les informations sur les produits phytosanitaires sur : <http://ephy.anses.fr/>

La Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire est agréée, par le Ministère en charge de l'agriculture, pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par CDA France.

Dans le cadre de sa responsabilité civile, la Chambre d'Agriculture de région Pays de la Loire est assurée pour toutes ses activités de conseil y compris phytosanitaire auprès de GROUPAMA Loire Bretagne sous le numéro de police : 04403837J.

Siège social
Chambre d'agriculture de région
Pays de la Loire
9 rue André-Brouard – CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02 – FRANCE
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00
accueil@pl.chambagri.fr
Siret 130 031 487 00015 / NAF 9411Z

Rédaction : Cecilia MOLTRASIO
Comité de lecture : Meggie Belte, Céline Boisard, Jonathan Chéné, Apolline Cosse, Elsa David, Morgane Guilbaud, Cecilia Moltrasio, Laëtitia Temen.

REPRODUCTION INTERDITE L'écho des cultures – n°9 du 02/05/2024

Avec la contribution régionale du conseil départemental de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, de la forêt, de la chasse et de la pêche
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou